

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 avril 2026

Date de convocation : **24 mars 2026** En exercice : **15** Présents : **12** Votants : **12+3**

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Sous la présidence de M. TOUANEL Henri et hors de la présence de M. CHICOINE Daniel, Maire, lors de l'approbation des comptes administratifs.

Présents :

Mesdames BELLANGER Clarisse, JAMET Solène, JOUANNE Annie, RENAUD Vanessa
Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GASSINE Mickaël, GIRARD Gwenaël, GLOTIN Patrick, PAYERNE-BACCARD Hervé, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Mesdames ODIE Sylvie, RAULT Pauline, SERVANT Sylvette

Procuration : Mme ODIE à M. FORESTIER, Mme RAULT à M. CHICOINE, Mme SERVANT à Mme JOUANNE

Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur TOUANEL Henri

2026-15 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2025, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	41 403,42
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	214 614,75

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	110 040,02
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	119 068,57

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	2 890,00
En recettes pour un montant de :	2 140,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	95 546,18
---	-----------

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 035-213500911-20260416-2026_15-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant **au compte 1068** « excédents de fonctionnement capitalisés » **la somme de 0 €** ;
- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la **ligne budgétaire 002** « excédent de fonctionnement reporté » **pour un montant de 95 546.18€.**

Le compte 002 est augmenté de 12 650,27 €, suite à la clôture du budget de la Caisse des écoles, celui-ci n'ayant procédé à aucune opération de dépenses ni de recettes depuis trois ans, en vue de sa dissolution, conformément à la délibération n° 2025-42 ;

Par conséquent, le montant au compte 002 s'établit à 108 196.45 €.

Pour : 12+3, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE



Le secrétaire de séance
H. TOUANEL